

## Lancement de la 17<sup>ème</sup> édition du Prix de la Ville d'Aubonne

La Municipalité informe la population que le « Prix de la Ville d'Aubonne » sera à nouveau décerné cette année. Il est doté d'une somme de Fr. 2'000.-- et d'un diplôme honorifique.

Cette récompense est destinée à une personne, un groupe de personnes ou une association qui s'est distingué de manière marquante sur le plan culturel, sportif, artistique ou professionnel, répondant au critère suivant :

- porter la réputation d'Aubonne hors de ses murs ou avoir une relation particulière et privilégiée avec la Ville d'Aubonne.

Aussi, elle invite les Aubonnois, les membres des sociétés et des associations à en parler et à être à l'écoute des faits ou événements particuliers qui mériteraient d'être pris en compte pour l'attribution d'un tel prix. Les candidatures seront soumises à un Jury ad hoc qui désignera le (la) lauréat(e).

Un dossier complet, sous pli fermé mentionnant "Prix de la Ville d'Aubonne - Confidentiel" doit être déposé au Greffe municipal d'Aubonne d'ici au 30 septembre 2021 au plus tard. Cette date est impérative (le cachet de la poste faisant foi).

Il comprendra notamment : une lettre de présentation avec les coordonnées de la personne qui présente le dossier, un CV et tout document utile.

Le nouveau règlement officiel peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou sur internet [www.aubonne.ch](http://www.aubonne.ch), onglet « Pilier public ».

Le Jury et la Municipalité se réjouissent de découvrir les dossiers de cette nouvelle édition.

Contact : Mme Lorette Killias Leutwiler, municipal 079 456 71 18 ou  
Greffe municipal 021 821 51 08.